

Rue de la Rivelaine, 21  
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11  
info@aviq.be

www.aviq.be

DEPARTEMENT BIEN-ETRE & SANTE  
DIRECTION DES AÎNES

Vos réf. :

Nos réf. : AViQ/BES/DA/DC/déc.-19 /Normes/circ. administratives

Annexe(s) : 4

**Votre contact** : voir pour chaque circulaire jointe

**Objet :** Décret du 14 février 2019 relatif à l'aide aux aînés et portant modification du livre V du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 modifiant le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne des dispositions relatives aux aînés – **Circulaires administratives.**

---

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur les Gestionnaires,  
Madame, Monsieur les représentants des Fédérations professionnelles,

Depuis ce 4 novembre 2019, plusieurs nouvelles dispositions de la réglementation relative à l'accueil et l'hébergement pour aînés sont entrées en application. Pour vous accompagner dans vos tâches quotidiennes, la Direction des aînés et les 4 Fédérations professionnelles du secteur (Santhéa, Unessa, la Fédération des CPAS et Femarbel) ont collaboré à la rédaction conjointe des 4 circulaires administratives que vous trouverez en annexe.

Ces circulaires traitent des 4 thématiques suivantes :

- L'accueil et l'hébergement des personnes âgées de moins de 70 ans ;
- La programmation et les principes de distribution des places MR, MRS et CS ;
- Les dérogations aux normes relatives aux bâtiments ;
- Les prix d'hébergement.

Mes collaborateurs identifiés dans les circulaires sont à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur les Gestionnaires, Madame, Monsieur les représentants des Fédérations professionnelles, l'expression de ma considération distinguée.

L'Administratrice générale,



Alice BAUDINE

Jean-Marie GERCKENS, Inspecteur général